



producteursdepoulet.ca | poulet.ca

# LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA



## Programmes de soins aux animaux et de salubrité à la ferme

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) sont fiers de présenter les résultats des audits indépendants de 2023-2024 effectués par NSF International, qui marquent la huitième année du cycle d'audit. Les résultats ont démontré que les PPC ont mis en œuvre de façon efficace et cohérente le Programme de la salubrité à la ferme *Élevé par un producteur canadien* et le Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*.

Ces audits annuels effectués par des tiers sont exhaustifs et évaluent les trois éléments du programme : la mise en œuvre des programmes par les producteurs, l'uniformité et l'efficacité de l'équipe d'audit des PPC, ainsi que la gestion et la maintenance des programmes au bureau national et dans les offices provinciaux.

Le cycle d'audit indépendant de cette année comprenait le bureau national, les bureaux de trois offices provinciaux, deux audits en présence de témoins pour la majorité des auditeurs des PPC et une évaluation de la mise en œuvre à la ferme dans 57 fermes.

NSF International est un organisme de certification tiers reconnu à l'échelle internationale agréé par le [Conseil canadien des normes](#), l'[American National Standards Institute](#) et l'[International Accreditation Service](#).

Les producteurs de poulet canadiens sont fiers d'être à la hauteur des attentes des consommateurs canadiens et de pouvoir montrer leur engagement en mettant en œuvre dans leurs fermes des programmes de salubrité et de soins aux animaux.

### UN HISTORIQUE D'ENGAGEMENT

Représentant plus de 2 800 producteurs de poulet d'un océan à l'autre, le Programme de la salubrité à la ferme *Élevé par un producteur canadien* et le Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* des PPC constituent un moyen concret et imputable de démontrer la fierté et l'engagement des producteurs à élever du poulet de qualité auquel les Canadiens peuvent faire confiance.

En 2001, les PPC ont proactivement mis en œuvre son programme national et vérifiable de salubrité à la ferme, et sont par la suite devenus le premier organisme de denrées du Canada à obtenir la pleine reconnaissance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour sa mise en œuvre efficace. Afin de maintenir cette reconnaissance, le programme est examiné par les gouvernements fédéral et provinciaux en fonction d'un cycle minimal de 20 mois.

En 2009, les PPC ont fait avancer leurs programmes à la ferme en mettant en œuvre le Programme de soins aux animaux. Ce programme est conçu afin d'offrir l'assurance que les producteurs respectent les normes appropriées et reconnues en matière de soins aux animaux.

Les programmes de la salubrité à la ferme et de soins aux animaux sont élaborés, maintenus et mis à jour par les Producteurs de poulet du Canada, et chaque office provincial a l'autorité nécessaire pour mettre en place les mesures d'application associées à chaque programme.

En 2016, les PPC ont entamé les audits par un tiers afin de démontrer davantage aux clients, consommateurs, et le grand public l'engagement des producteurs et l'efficacité des programmes.

### **UN ENSEMBLE DE NORMES NATIONALES AFIN D'ASSURER L'UNIFORMITÉ D'UN OCÉAN À L'AUTRE**

Les PPC sont le seul organisme qui peut procéder à l'audit d'un programme national pour tous les producteurs canadiens de poulet et l'appliquer.

Fondé sur les principes du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques - HACCP, le Programme de la salubrité à la ferme *Élevé par un producteur canadien* a été élaboré afin de respecter et de dépasser les normes élaborées par l'Agence canadienne d'inspection (ACIA) ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les exigences du Programme de la salubrité à la ferme portent sur la formation du personnel, les mesures de biosécurité, le contrôle de l'accès à la ferme, les aliments et l'eau, le nettoyage et la désinfection, les poussins, les intrants, la période de croissance, la gestion de maladies et la tenue de registres. Chacun de ces aspects de gestion de la ferme a été examiné afin d'éliminer et de réduire les dangers biologiques et chimiques.

Le Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* des PPC a été élaboré en fonction du [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons](#). Ce code est mis à jour par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), un chef de file mondial qui regroupe des intervenants aux perspectives variées – producteurs, vétérinaires, transformateurs, transporteurs, associations de protection des animaux, chercheurs, et représentants des gouvernements fédéral et provinciaux – en vue d'élaborer des codes de pratiques solides.

Les exigences du Programme de soins aux animaux portent sur de nombreuses normes, dont les aliments, l'eau, l'espace, la température, la qualité de l'air, l'éclairage, les systèmes de secours, la litière, la manipulation des oiseaux et les pratiques en matière de soins de santé. Le programme exhaustif démontre le niveau de soins offert aux poulets canadiens.

Les deux programmes sont gérés à l'aide des exigences de gestion fondées sur les normes ISO des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour les programmes de la salubrité à la ferme. Chaque programme compte des exigences obligatoires que doivent satisfaire les producteurs afin de devenir certifiés, ainsi que des éléments fortement recommandés pour l'amélioration continue de leur exploitation.

### **PROGRAMMES VÉRIFIABLES ET OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES FERMES AVEC OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES**

Grâce à plus de 40 auditeurs formés, toutes les fermes du Canada font l'objet d'un audit chaque année pour ce qui est du respect des deux programmes. Le Programme de la salubrité à la ferme et le Programme de soins aux animaux sont obligatoires dans les dix provinces.

Dans chacune des provinces, l'office provincial dispose de mesures d'application pour les fermes non conformes. Les mesures d'application, qui varient d'une province à l'autre, incluent des sanctions financières, une réduction d'allocations et la suspension des permis. Les membres de la chaîne d'approvisionnement, soit les couvoirs et les transformateurs, sont informés de toute révocation d'une certification afin d'assurer la transparence et la mise en place des mesures d'application requises.

### **LES PPC S'ENGAGENT À S'AMÉLIORER CONTINUUELLEMENT; NOUS ÉVOLUONS AU FUR ET À MESURE QUE NOUS APPRENNONS**

L'amélioration continue fait partie intégrante du Programme de la salubrité à la ferme et du Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*. En fait, c'est la raison pour laquelle le Programme de la salubrité à la ferme en est à sa 6e version tandis que le Programme de soins aux animaux compte sur un groupe de travail dévoué pour demeurer pertinent.

Chaque année, les PPC réalisent des examens de la gestion, des audits internes, des audits des auditeurs en présence de témoins et des audits indépendants du programme en entier. Chacune de ces initiatives contribue à la mise en œuvre efficace et à l'amélioration des programmes.

### **Voici cinq exemples de l'amélioration continue des PPC en 2023-2024 :**

**Préparation à la maladie :** la grippe aviaire demeure une menace pour l'industrie avicole mondiale. Ainsi, les PPC travaillent en étroite collaboration avec l'ACIA et les autres coalitions nationales du secteur avicole du Canada pour améliorer et peaufiner continuellement notre réponse. Les PPC jouent un rôle actif au sein de plusieurs groupes de travail nationaux collaborant avec l'industrie et le gouvernement pour veiller à ce que nous demeurions prêts et capables d'atténuer les répercussions de toute éclosion future. Les plans et les relations établis entre l'industrie et le gouvernement nous seront utiles non seulement pour combattre la grippe aviaire, mais aussi pour faire face à d'autres menaces de maladies qui pourraient survenir à l'avenir.

**Groupe de travail mixte sur le bien-être des animaux :** il s'agit d'une coalition entre les PPC et les Transformateurs de volailles et d'œufs du Canada (TVOC) afin d'aider directement à l'amélioration continue du Programme de soins aux animaux. Le groupe a continué de tenir des réunions régulières pour discuter des principaux aspects du bien-être des poulets de

chair, en s'appuyant sur plusieurs revues de la littérature scientifique. Ces revues et les discussions qui ont lieu au sein du groupe de travail contribueront de façon importante à l'examen à venir du Code de pratiques pour la volaille. Le groupe de travail a cerné plusieurs mesures de suivi visant à améliorer les normes de soins aux animaux et la gestion du programme, qui sont abordées par les PPC et les TVOC.

**Initiatives de la réduction de l'utilisation des antimicrobiens :** en s'appuyant sur le succès de réductions précédentes, les PPC ont convoqué un groupe de discussion composé de divers intervenants et experts de la réduction de l'utilisation des antimicrobiens. Le groupe examine les possibilités d'adopter une approche non réglementaire afin de réduire davantage l'utilisation des antimicrobiens, en mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation préventive des antimicrobiens de catégorie III. Les recommandations de ce groupe seront présentées aux administrateurs des PPC pour examen.

**Amélioration de la formation des auditeurs :** les PPC organisent régulièrement des séances de formation des auditeurs afin de promouvoir l'uniformité des audits à l'échelle du pays ainsi que de favoriser l'échange d'information et de stratégies pour gérer les situations et effectuer des audits. En 2023, cela a été amélioré par le retour à des séances en personne pour notre formation annuelle des auditeurs, qui a réuni des auditeurs de toutes les provinces pour qu'ils apprennent les uns des autres. Une séance spéciale a eu lieu cette année à l'intention des agents de certification et d'exécution provinciaux afin de discuter des enjeux communs et de partager les pratiques exemplaires

pour améliorer la gestion des programmes. De plus, tous les auditeurs ont participé à une séance virtuelle sur la gestion des conversations difficiles. Enfin, une séance de calibration a eu lieu entre le personnel des PPC et les auditeurs de NSF afin de peaufiner le processus d'audit indépendant et de promouvoir l'uniformité à l'échelle nationale.

**Addenda sur l'éclosion dans les poulaillers :** avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur les couvoirs* révisé, l'éclosion dans les poulaillers n'est plus une activité autorisée par l'ACIA. Par conséquent, cette pratique émergente doit être envisagée dans le cadre des programmes de la salubrité à la ferme et de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*. En collaboration avec les provinces et les auditeurs, les PPC ont créé de nouvelles exigences pour l'éclosion en poulailler du point de vue de la salubrité et des soins aux animaux. D'ailleurs, les nouvelles exigences ont été examinées par l'ACIA et le CNSAE. À ce titre, le Programme de la salubrité à la ferme conserve la pleine reconnaissance gouvernementale tandis que le Programme de soins aux animaux continue de répondre aux exigences du Cadre d'évaluation des soins aux animaux du CNSAE. L'addenda aux programmes actuels doit être inclus dans le processus d'audit pour les fermes qui mettent en œuvre l'éclosion en poulailler.





## **NSF Agriculture**

# **Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) Rapport de synthèse 2023-2024**

**Date du rapport :** 27 août 2024  
**Rédigé par :** Elaine Vanier, responsable du programme technique, NSF  
**Présenté à :** Jean Lavallée, Producteurs de poulet du Canada

## Résumé :

Au cours du cycle d’audit 2023-2024, l’objectif des Producteurs de poulet du Canada (PPC) était de faire appel à des services d’audit tiers pour évaluer l’efficacité de la mise en œuvre de son Programme de soins aux animaux (PSA) et de son programme national de la salubrité des aliments à la ferme (PSAF) *Élevé par un producteur canadien*.

## Programme annuel d’audit de tierce partie

<b>Dates des audits :</b>	Producteurs de poulet du Canada (PPC) : 31 août 2023 Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) : 28 novembre 2023 Manitoba Chicken Producers : 11 décembre 2023 Éleveurs de poulet du Nouveau-Brunswick (EPNB) : 12 décembre 2023  Audits d’auditeurs provinciaux des PPC en présence de témoins : 10 mai 2023 au 19 avril 2024
---------------------------	--

Le cycle d’audit a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2023 et a pris fin le 30 avril 2024. Le plan pour 2023-2024 pour le programme d’audit structuré comprenait :

- audit annuel du bureau national
- trois (3) audits d’offices provinciaux
- témoin à chaque audit d’auditeur provincial, deux fois par cycle

La NSF est un organisme de certification accrédité par l’American National Standards Institute (ANSI) conformément à la norme ISO 17065, qui possède une expertise pour fournir au secteur agricole des services d’audit de la salubrité alimentaire et des soins aux animaux dans les exploitations agricoles. Les membres du personnel de NSF sélectionnés pour effectuer les audits possèdent une certification valide de la PAACO pour la volaille, ont suivi une formation HACCP, une formation en matière de salubrité alimentaire et ont réussi la formation particulière au programme des PPC fournie par les PPC sur le PSA et le PSAF.

## Audits du bureau national et des offices provinciaux

L’audit des systèmes de gestion du bureau national et des offices provinciaux des PPC avait pour but de vérifier la mise en œuvre et le maintien des programmes et politiques des PPC pour fonctionner en tant qu’organisme national de producteurs reconnu dans le cadre du programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) de l’ACIA. Le bureau national et trois (3) offices provinciaux qui fonctionnent comme agents de certification reconnus des PPC ont été audités. Les audits portaient à la fois sur le PSA et le PSAF des PPC.

La mise en œuvre et le maintien du système de gestion des PPC ont été jugés efficaces, tant au niveau provincial que national. Les responsabilités du programme de gestion sont partagées entre le bureau national et les offices provinciaux. La gestion du système et des documents techniques est la responsabilité du bureau national. Les offices provinciaux sont quant à eux responsables des services de certification sur la ferme.

Le personnel du bureau national et des offices provinciaux a fait preuve d’engagement lors des entretiens. Le manuel de gestion des PPC a servi de guide pour les exigences des programmes. Un maintien continu du programme a été observé. Les dossiers complétés et les procès-verbaux des réunions ont permis de démontrer la conformité et l’amélioration continue. Le programme a été appliqué et a fait l’objet d’une communication entre les offices provinciaux, les comités et les conseils, ainsi qu’entre les membres du bureau national par des courriels, des lettres, etc. La conformité et l’amélioration continue des exigences du programme ont été démontrées par les

dossiers et les procès-verbaux des réunions.

La conformité aux exigences des programmes était manifeste dans les offices provinciaux tout au long de l'examen des dossiers et des entrevues avec les parties responsables. Dans l'ensemble, la documentation était bien organisée et facilement accessible. La gestion des programmes diffère légèrement entre les différents offices provinciaux, néanmoins le programme technique élaboré et maintenu par le bureau national a été mis en œuvre efficacement dans chaque province.

Aucun cas de non-conformité n'a été signalé lors de l'audit national et des audits provinciaux.

En conclusion, à la lumière des audits du bureau national et des offices provinciaux, qui comprennent une évaluation de la gestion de la mise en œuvre du PSAF et du PSA des PPC, il appert que les programmes à la ferme sont mis en œuvre efficacement et maintenus de façon continue.

### **Audits des auditeurs provinciaux en présence de témoin et vérification de la mise en œuvre à la ferme**

Le but des audits avec témoin des auditeurs des PPC était :

- d'évaluer les connaissances, la compréhension et l'évaluation des auditeurs provinciaux relativement aux PSA et au PSAF;
- d'évaluer la mise en œuvre par les éleveurs du PSA et du PSAF.

Au total, 33 auditeurs des PPC étaient assujettis à des audits de témoins alors qu'ils réalisaient des audits du PSA et du PSAF au cours du cycle 2023-2024. La taille de l'échantillon des audits de témoins dans les exploitations est déterminée sur la base de la racine carrée des exploitations, conformément aux lignes directrices de l'ISO<sup>1</sup> pour les audits de tiers. Ainsi, sur 2 826 fermes au Canada, 53 audits de témoins sont requis. Pour faciliter la planification et compte tenu du nombre d'auditeurs, chaque auditeur provincial devait recevoir deux (2) audits de témoins, soit un total de 66 audits par un tiers dans les exploitations.

Vingt-sept (27) auditeurs des PPC ont été audités deux fois.

Trois (3) auditeurs des PPC ont subi un (1) seul audit de témoin.

- Des difficultés sont survenues pour coordonner les audits en raison des plages horaires et des annulations d'audits par les producteurs.

Trois (3) auditeurs des PPC n'ont pas été audités au cours du cycle 2023-2024. Les épidémies de grippe aviaire en Colombie-Britannique ont limité la disponibilité des auditeurs provinciaux pour effectuer des audits de témoins.

À la lumière de ses observations des auditeurs des PPC en train d'effectuer leurs audits, l'auditeur de NSF a conclu que ceux-ci satisfaisaient aux critères :

- les auditeurs ont correctement évalué les exigences du programme des PPC;
- les auditeurs ont utilisé les techniques d'audit appropriées pour obtenir de l'information pertinente sur les pratiques des éleveurs;
- les possibilités d'amélioration ont été abordées et consignées aux fins de suivi de l'auditeur avec le bureau national.

Les possibilités d'amélioration identifiées lors des audits de témoins ont été incluses dans les rapports d'audit déposés.

Au cours des audits de témoins, les auditeurs de NSF ont également vérifié la mise en œuvre par les éleveurs du PSA et du PSAF des PPC. Dans l'ensemble, le PSA et le PSAF ont été mis en œuvre et maintenus de manière efficace dans les exploitations visitées (57). Aucun cas d'abus délibéré ou de problème grave de salubrité alimentaire n'a été observé.

**Tableau 1 – Audits des auditeurs provinciaux en présence de témoin et vérification de la mise en œuvre à la ferme**

Prov.	Auditeur des PPC	Date de l'audit	Code de la ferme	Lieu
AB	Auditeur 1 – PPC AB	16 octobre 2023	Ferme AB 1	Fort MacLeod
		17 octobre 2023	Ferme AB 2	Lethbridge County
	Auditeur 2 – PPC AB	1 <sup>er</sup> novembre 2023	Ferme AB 3	Olds
		9 novembre 2023	Ferme AB 4	Ponoka
C.-B.	Auditeur 1 – PPC C.-B.	4 octobre 2023	Ferme C.-B. 1	Interior
		4 octobre 2023	Ferme C.-B. 1	Interior
MB	Auditeur 1 – PPC MB	8 avril 2024	Ferme MB 1	R.M. of Hanover
		9 avril 2024	Ferme MB 2	R.M. Headingly
N.-B.	Auditeur 1 – PPC N.-B.	22 novembre 2023	Ferme N.-B. 1	St François-de-Madawaska
		23 novembre 2023	Ferme N.-B. 2	St François-de-Madawaska
T.-N.-L.	Auditeur 1 – PPC T.-N.-L.	10 mai 2023	Ferme T.-N.-L. 1	Whitbourne
		11 mai 2023	Ferme T.-N.-L. 2	Whitbourne
N.-É.	Auditeur 1 – PPC N.-É.	11 septembre 2023	Ferme N.-É. 1	Port Williams
		14 septembre 2023	Ferme N.-É. 2	Canning
	Auditeur 2 – PPC N.-É.	12 septembre 2023	Ferme N.-É. 3	Canning
		13 septembre 2023	Ferme N.-É. 4	Canning
ON	Auditeur 1 – PPC ON	30 novembre 2023	Ferme ON 1	District 8
		30 novembre 2023	Ferme ON 2	District 8
	Auditeur 2 – PPC ON	19 octobre 2023	Ferme ON 3	District 2
		24 janvier 2024	Ferme ON 4	District 8
	Auditeur 3 – PPC ON	13 octobre 2023	Ferme ON 5	District 2
		23 octobre 2023	Ferme ON 6	District 2
	Auditeur 4 – PPC ON	12 janvier 2024	Ferme ON 7	District 9
		5 février 2024	Ferme ON 8	District 9
	Auditeur 5 – PPC ON	23 novembre 2023	Ferme ON 9	District 5
		23 novembre 2023	Ferme ON 10	District 5
	Auditeur 6 – PPC ON	18 octobre 2023	Ferme ON 11	District 1
		17 novembre 2023	Ferme ON 12	District 7
	Auditeur 7 – PPC ON	16 novembre 2023	Ferme ON 13	District 1
		6 décembre 2023	Ferme ON 14	District 1
	Auditeur 8 – PPC ON	1 <sup>er</sup> décembre 2023	Ferme ON 15	District 2
		16 janvier 2024	Ferme ON 16	District 7
	Auditeur 9 – PPC ON	7 décembre 2023	Ferme ON 17	District 7
		7 décembre 2023	Ferme ON 18	District 7
	Auditeur 10 – PPC ON	26 octobre 2023	Ferme ON 19	District 9
		4 décembre 2023	Ferme ON 20	District 9
	Auditeur 11 – PPC ON	3 novembre 2023	Ferme ON 21	District 3
		24 novembre 2023	Ferme ON 22	District 3
	Auditeur 12 – PPC ON	10 novembre 2023	Ferme ON 23	District 7
		8 décembre 2023	Ferme ON 24	District 7
	Auditeur 13 – PPC ON	27 octobre 2023	Ferme ON 25	District 5
		27 octobre 2023	Ferme ON 26	District 5
Î.-P.-É.	Auditeur 1 – PPC Î.-P.-É.	11 avril 2024	Ferme Î.-P.-É. 1	Queens County
QC	Auditeur 1 – PPC QC	19 avril 2024	Ferme QC 1	Montérégie
	Auditeur 2 – PPC QC	9 avril 2024	Ferme QC 2	Beauce

Prov.	Auditeur des PPC	Date de l'audit	Code de la ferme	Lieu
	Auditeur 3 – PPC QC	30 janvier 2024	Ferme QC 3	Montérégie
		9 février 2024	Ferme QC 4	Montérégie
	Auditeur 4 – PPC QC	17 janvier 2024	Ferme QC 5	Beauce
		17 janvier 2024	Ferme QC 6	Beauce
	Auditeur 5 – PPC QC	16 janvier 2024	Ferme QC 7	Cantons-de-l'Est
		16 janvier 2024	Ferme QC 8	Cantons-de-l'Est
	Auditeur 6 – PPC QC	7 septembre 2023	Ferme QC 9	Rive-Nord
		7 septembre 2023	Ferme QC 10	Rive-Nord
	Auditeur 7 – PPC QC	6 février 2024	Ferme QC 11	Centre-du-Québec
		6 février 2024	Ferme QC 12	Centre-du-Québec
SK	Auditeur 1 – PPC SK	20 mars 2024	Ferme SK 1	Waldheim
		20 mars 2024	Ferme SK 2	Waldheim